

PROGRAMME DE STAGE SUR MESURE EN GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE



Objectifs du programme de stage

Objectif général

Former des hauts gestionnaires des universités des pays bénéficiaires à l'instauration d'une bonne pratique de la bonne gouvernance universitaire.

Objectifs spécifiques

Le principal objectif du programme sera de permettre aux participant-e-s de prendre un temps de réflexion sur les pratiques de gouvernances universitaires et d'élaborer un plan d'action afin d'améliorer la gestion et la gouvernance de leurs propres institutions. C'est pourquoi chacun-e des participant-e-s devra avoir identifié une problématique particulière avant même d'entreprendre son stage.

Cette information sera transmise à l'avance au coordonnateur du programme à l'Université d'Ottawa (prof. Eric Champagne, directeur du Centre d'études en gouvernance de l'Université d'Ottawa) et ce dernier sera responsable de préparer un plan de travail individualisé pour chacun-e d'entre eux. Cela comprendra l'identification d'un coach/superviseur qui sera responsable de leur encadrement pendant et après le stage ainsi que l'identification de personnes-ressources à l'intérieur ou à l'extérieur de l'université qui seraient susceptibles de les renseigner ou de les inspirer dans leurs démarches.

Le professeur Champagne élaborera une méthodologie et un échéancier de travail afin d'encadrer les participant-e-s dans la production de leur plan d'action avant, pendant et après le stage.

Durée du stage et conditions de réalisations

Le stage en gouvernance universitaire¹ aura une durée de six (6) mois, soit de septembre 2019 à février 2020 inclusivement.

Afin de pouvoir se réaliser, le stage devra obligatoirement avoir un minimum de sept (7) participant-e-s boursier-ière-s.

¹ Le stage se déroulera en français.

Exigences d'admission au stage

Les candidat-e-s doivent :

- Occuper un poste décisionnel au sein des hautes instances universitaires;
- Avoir l'appui des autorités universitaires et l'engagement de celles-ci dans la mise en place du plan d'action;
- Avoir défini avec leurs autorités universitaires une problématique particulière vécue par leur institution en termes de gouvernance.
- Faire partie d'une université membre de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) est un atout.

Contenu du stage et encadrement²

Pendant la durée du stage, les participant-e-s auront l'opportunité de suivre une formation en gouvernance universitaire. Cette formation devrait prendre la forme d'un programme d'éducation pour cadres.

Les participant-e-s suivront cinq cours intensifs d'une durée de deux jours chacun (10 jours de formation au total). La méthodologie d'enseignement retenue s'inspirera de l'andragogie et inclura des présentations magistrales et des travaux pratiques en groupes.

Entre les séances de formations, les participant-e-s devront compléter des travaux pratiques individuels qui leur seront utiles à la fois dans leurs réflexions sur les pratiques de gouvernance universitaire ainsi que pour le développement de leurs plans d'action. Voici pour exemple quelques thématiques possibles (à confirmer) :

- La Gouvernance collégiale en milieu universitaire (gérer la complexité d'un environnement où il existe une multitude d'acteurs et d'intérêts);
- Planification stratégique et mise en œuvre des plans d'action universitaires ;
- Gestion et leadership universitaire ;
- Gouvernance corporative dans le secteur universitaire (conseils d'administration efficaces) ;
- Gestion et gouvernance du financement universitaire (revenus, dépenses et contrôles financiers) ;
- Etc.

Le coaching sera un aspect fondamental de cette initiative. Dès leur arrivée à l'Université d'Ottawa, les participant-e-s seront encadrés par un coach/superviseur de stage. Ces coaches seront recrutés parmi les professeurs de l'Université. Le rôle des coaches/superviseurs sera d'encadrer les travaux individuels des participant-e-s (plan d'action) et de les guider vers les autres ressources de l'Université d'Ottawa. Le rôle des coaches ne s'arrêtera pas avec la fin du stage sur place à l'Université d'Ottawa, mais se poursuivra pendant les mois suivants le stage alors que les participant-e-s mettront en œuvre leurs plans d'action respectifs.

Ce suivi pourra se faire de façon individuelle (par Skype ou autres outils de communication à distance), mais il est aussi prévu que les participant-e-s soient réunis lors de séances virtuelles afin d'échanger sur leurs difficultés et leurs succès.

² Le détail et le contenu exact seront finalisés dans les prochains mois.

Accès aux ressources de l'Université d'Ottawa

Le personnel de l'Université sera aussi mis à contribution selon les problématiques et les enjeux abordés par les participant-e-s dans le cadre de l'élaboration des plans d'action. Par exemple, si un-e participant-e aborde une question touchant le financement universitaire ou les questions de modernisation informatique, il serait alors mis en relation avec les services pertinents (finances ou informatique) et ce-cette participant-e pourrait aussi y passer un peu de temps dans le cadre d'un mini-stage.

Les services de la bibliothèque seront aussi mobilisés et la bibliothécaire des sciences sociales sera disponible pour assister les participant-e-s dans la recherche documentaire ou la recherche de données.

Participation aux activités universitaires et présentations finales à la fin du stage

Chaque participant-e sera informé-e des activités hebdomadaires organisées à l'Université d'Ottawa et sera invité-e à participer à ces activités.

Cela permettra aux participant-e-s d'être exposés à divers sujets ou enjeux portant sur la politique, la gouvernance ou la gestion au Canada et à l'étranger.

Cet aspect du stage est important, car il permet aux participant-e-s d'apprendre, mais cela leur permet aussi d'élargir leurs réseaux de contacts professionnels.

À la fin du stage, les participant-e-s seront invités à présenter leurs travaux lors d'une séance publique organisée par le Centre d'études en gouvernance.

Seront invitées à cette séance, les partenaires, les bailleurs de fonds, les personnes qui auront été mobilisées dans le cadre du stage ainsi que toute autre personne s'intéressant à la gouvernance universitaire.

Partenaires

Les partenaires de ce programme sont :

- Programme canadien de bourses de la Francophonie (PCBF) ;
- Centre d'études en gouvernance de l'Université d'Ottawa ;
- L'Agence universitaire de la Francophonie (AUF).

Conditions financières de la bourse

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES FRAIS COUVERTS DANS LE CADRE D'UN PROGRAMME DE FORMATION POUR LES ÉTUDIANTS ET LES STAGIAIRES³

Examens médicaux et visas (Réf. 4.1)	Frais admissibles sur présentation de pièces justificatives.
Soins de santé (Réf. 4.2)	Frais admissibles selon les directives du régime de soins de santé offert au boursier. Le Ministère rembourse les coûts d'une couverture d'assurance médicale (régime de base) pour le boursier jusqu'à un montant maximum de 150 \$ par mois au Canada.
Transport aérien international (Réf. 4.3)	Frais admissibles. Par la voie la plus directe et en classe économique, selon les tarifs les plus économiques.
Expédition des effets personnels (Réf. 4.4)	<u>Voyage aller</u> : aucun fret, bagages autorisés selon la compagnie aérienne; aucun frais supplémentaire admissible. <u>Voyage retour</u> : 1) Séjour \geq 10 mois : fret aérien ou maritime de 250 kg maximum ou 325 kg incluant l'emballage; 2) Séjour < 10 mois : aucun fret, sauf exceptions; 3) Un seul fret autorisé.
Indemnités de voyage 1) International 2) Au Canada (Réf. 4.5)	Selon les dispositions* de la Directive . *Dispositions visant les « voyageurs » plutôt que les fonctionnaires canadiens.
Indemnité d'installation (Réf. 4.6 & 4.8)	600 \$ (montant forfaitaire versé en une seule fois) : pour les boursiers dont le séjour est d'une durée de plusieurs mois.
Indemnité d'habillement (Réf. 4.7)	350 \$ (montant forfaitaire versé en une seule fois, au besoin).
Indemnité de subsistance mensuelle (Réf. 4.9)	1 000 \$ (montant de base). Selon les montants précisés à : http://www.international.gc.ca/development-developpement/partners-partenaires/bt-oa/monthly_allowances-indemnitees_mensuelles.aspx?lang=fra
Frais de scolarité et de formation professionnelle ou technique (Réf. 4.10)	Frais admissibles sur présentation de pièces justificatives. Plafond fixé par le Ministère. ²

³ <http://www.international.gc.ca/development-developpement/assets/pdfs/partners-partenaires/bt-oa/gmah-fra.pdf>

Informatique* (Réf. 4.11)	Montant maximum de 1 500 \$ lorsque nécessaire au programme de formation et sur présentation de pièces justificatives. L'équipement informatique est propriété du boursier.
Livres (Réf. 4.12)	Maximum de 600 \$/année académique ou 300 \$/session. Frais réels et raisonnables admissibles pour l'achat de livres nécessaires au programme de formation et sur présentation de pièces justificatives.
Participation à des congrès ou à des conférences* (Réf. 3.5)	Limites pour toute la durée du programme de formation : Étudiants de 1e cycle et stagiaires : 500 \$ Étudiants de 2e et 3e cycles : 1 000 \$ 1 congrès ou conférence par année financière.
Recherche sur le terrain* (Réf. 3.5)	Séjour ≤3 mois : allocation mensuelle maintenue; Séjour >3 mois : allocation mensuelle = 500 \$/mois (durée du séjour). Durée maximum : 6 mois.
Autres dépenses liées au programme de formation (Réf. 4.13)	Maximum de 6 000\$ ⁴ pour toute la durée du programme de formation. Frais réels et raisonnables admissibles si indispensables au programme de formation et sur présentation de pièces justificatives. Ces dépenses comprennent l'achat de matériel informatique, la participation à des congrès ou à des conférences (frais d'inscription, d'hébergement et de séjour), activités de recherche sur le terrain. Les frais de déplacement (voyage et indemnités de voyage) sont imputables aux postes budgétaires « Transport » et « Voyage ».
Voyage familial d'urgence (Réf. 4.14)	Voyage aller-retour avec l'approbation préalable du chargé de projets du Ministère en cas de décès ou de l'issue probable de décès à court terme de : père, mère, conjoint légal, enfant avec ce conjoint légal (voir section 4.3).
Décès du boursier (Réf. 4.15)	Frais admissibles non couverts par l'assurance du boursier pour le rapatriement du corps dans le pays d'origine ou son inhumation ou sa crémation dans le pays où le décès a eu lieu.

*Ces dépenses font partie du poste budgétaire « Autres dépenses liées au programme de formation » et sont donc incluses dans la limite de 6 000 \$ qui ne peut être dépassée pour toute la durée du programme.

Tous les frais indiqués ci-dessus sont payés en dollars canadiens.

Les normes financières peuvent être modifiées en tout temps par Affaires mondiales Canada et sans préavis. Elles doivent respecter les normes et directives financières du Conseil du Trésor canadien.

⁴ Attention la situation peut être différente pour des stagiaires.